



Rapport administratif

Exercice 2018



Commune de Collex-Bossy
République et canton de Genève

Rapport administratif

Exercice 2018



Commune de Collex-Bossy
République et canton de Genève

Table des matières

Avant-propos	3
La commune en bref	4
Exécutif	6
Conseil municipal	9
Administration communale	12
Participation dans les diverses sociétés et groupements intercommunaux	14
Social, aînés et jeunesse	16
Activités culturelles	19
Ecole et parascolaire	20
Petite enfance	23
Loisirs	26
Information	31
Sécurité	32
Environnement et mobilité	34
Infrastructures	41
Patrimoine communal	42
Urbanisme	43
Finances	45
Renseignements pratiques	51
Sociétés locales	55

Ce rapport administratif détaille les événements qui ont marqué la vie de la commune durant l'année 2018.

2018 a été une année particulière et mouvementée avec d'importants changements au sein de l'Exécutif. Les employés communaux, soudés, ont fait preuve de résilience. Ils ont pris en charge les impératifs et sont parvenus à honorer les échéances, assurer l'entier des manifestations, les publications et les affaires courantes. Le Conseil municipal et ses commissions se sont toujours réunis et on fait preuve d'engagement pour le maintien des objectifs communaux. J'adresse mes sincères remerciements à chacun des artisans de ce tour de force.

C'est au mois d'octobre 2018 que j'ai été élu en qualité d'adjoint au maire. J'ai eu la chance de travailler quelques temps avec Arnaud Ythier revenu en mairie après l'été, avant sa démission en novembre 2018. L'année 2018 s'est achevée avec deux administrateurs à la barre de la mairie, Barthélémy Roch et moi-même. Je profite pour le remercier de son soutien, son professionnalisme et son investissement pour la commune, lui qui, initialement, ne devait être présent que quelques semaines seulement.

2019 a débuté sous de meilleurs auspices politiques et je m'en réjouis. Les nombreux projets arrêtés du fait des circonstances ont été réveillés et la mairie se réjouit de pouvoir enfin informer et échanger avec les Collésiennes, les Collésiens et les Bossiotes pour planifier de façon collaborative le futur de Collex-Bossy.

Dans l'attente de rencontrer l'ensemble des acteurs de la vie communale, les habitantes et habitants de Collex, de Bossy et des hameaux, et de pouvoir me projeter dans l'avenir avec eux, je vous souhaite à toutes et tous une excellente lecture de ce rapport administratif.

Ricardo Muñoz
Maire

Conformément aux prescriptions de l'article 48 de la loi sur l'administration des communes B 6 05 du 13 avril 1984, voici le rapport administratif portant sur la période du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018.

Collex-Bossy compte 1'672 habitants au 31 décembre 2018 dont 824 hommes et 848 femmes.

Population selon le groupe d'âges :

- > 0-19: 414
- > 20-64: 1'008
- > 65 ou plus: 250
- > dont 80 ou plus: 64

La superficie de la commune s'élève à 6.86 km² avec 243 habitants au km².

Au mois de mai 2018, le maire Arnaud Ythier, s'absente pour une durée indéterminée. Comme Marie-France Dutour a annoncé sa démission pour fin juin, une administratrice provisoire de la commune, Christiane Favre, ancienne maire de Perly-Certoux, est nommée par le Conseil d'Etat. Pour raisons de santé, Brigitte Carrillo s'absente à son tour le 8 mai 2018. Barthélémy Roch, ancien maire d'Aire-la-Ville, est nommé second administrateur provisoire de la commune le 20 juin 2018.

Selon l'article 96 de la loi sur l'administration des communes B 6 05, si les autorités d'une commune ne peuvent pas être régulièrement constituées, ou momentanément empêchées d'exercer leurs fonctions, le Conseil d'Etat désigne un ou plusieurs administrateurs jusqu'à ce que la situation normale soit rétablie.

Le 23 septembre, Ricardo Muñoz est élu adjoint pour remplacer Marie-France Dutour. Arnaud Ythier réintègre ses fonctions de maire le 1er octobre et Christiane Favre quitte la mairie. Le 20 novembre, Arnaud Ythier démissionne avec effet immédiat. En l'absence de maire, Ricardo Muñoz devient administrateur provisoire de la commune aux côtés de Barthélémy Roch.

Pourquoi le Conseil d'Etat nomme-t-il un administrateur, comment le choisit-il et quel est son mandat?

Dans une commune de moins de 3'000 habitants, où l'Exécutif est composé d'un maire et deux adjoints, le maire est le seul à pouvoir engager sa commune. Ses adjoints agissent par délégation. Autrement dit, lorsqu'une commune est momentanément privée de son maire, l'Etat doit pallier cette absence du pouvoir et place la commune « sous administration provisoire », le temps d'un retour du magistrat ou d'une nouvelle élection. Trois administrateurs sont alors nommés. Le ou les adjoints restants sont nommés d'office et le ou les administrateurs extérieurs sont choisis en fonction de leur expérience de magistrat dans une commune similaire et en respectant les équilibres politiques en présence. A Collex-Bossy, pour plus de réactivité, Ricardo Muñoz et Barthélémy Roch ont choisi de fonctionner à deux administrateurs plutôt que trois jusqu'aux élections de 2019.

Le mandat des administrateurs est précisément décrit dans l'arrêté que prend le Conseil d'Etat :

- > Expédier les affaires courantes ;
- > Prendre toutes mesures conservatoires nécessaires pour préserver les intérêts de la commune, en accord avec le Conseil d'Etat ;
- > Faire régulièrement rapport au Conseil d'Etat sur l'exécution du mandat.

Tel que défini, ce mandat permet à l'administration de fonctionner correctement ; de faire face aux échéances annuelles tels que l'établissement du budget ou la présentation des comptes ; d'engager tous les travaux indispensables prévus, ou urgents, et de poursuivre un projet pour autant que les décisions aient été validées par une délibération du Conseil municipal sur présentation du maire avant son absence. Car ce que le mandat d'administrateur ne permet pas, c'est de prendre des décisions politiques et d'engager la commune sur le long terme.

Les administrateurs sont rémunérés par la commune. Ils ont chacun le même traitement. L'usage est de cumuler les indemnités mensuelles du maire et des adjoints et de les diviser par trois.

Membres de l'Exécutif du 1er janvier au 31 décembre 2018

Maire jusqu'au 20 novembre 2018 :
Arnaud Ythier,
parti libéral radical (PLR)

Adjointe : Brigitte Carrillo,
parti libéral radical (PLR)

Adjointe jusqu'au 30 juin 2018 :
Marie-France Dutour,
parti démocrate-chrétien ouvert (PDCO)

Administratrice déléguée par le Conseil
d'Etat du 16 mai au 10 octobre 2018 :
Christiane Favre,
parti libéral radical (PLR)

Administrateur délégué par le Conseil
d'Etat dès le 20 juin 2018 :
Barthélémy Roch,
parti démocrate-chrétien (PDC)

Adjoint puis administrateur délégué
par le Conseil d'Etat dès le 10 octobre 2018 :
Ricardo Muñoz, Collex-Bossy demain

Marie-France Dutour

Après avoir passé 23 ans au service de la
commune, cinq législatures en qualité
de conseillère municipale puis trois années
en tant qu'adjointe au maire, Marie-France
Dutour a quitté la commune. Elle a démis-
sionné avec effet au 30 juin 2018. Avant de
partir, elle a adressé ces quelques mots
aux Collésiennes, Collésiens et Bossiotes :



Ricardo Muñoz, Barthélémy Roch

« (...) 29 ans dans la commune, à côtoyer des habitants et de fortes personnalités de tous bords. Au début à l'école, grâce à mes enfants, parents, formateurs, ainsi que l'APE, l'ARSCB; puis 23 ans de politique, (...). Je vais tous vous regretter, mais ayant ma famille à Genève, je ne manquerai pas de venir à Collex-Bossy vous rendre une petite visite. Je vous souhaite à toutes et tous bonne santé et bonne forme et vous dis à tout bientôt dans notre, votre, magnifique commune. »

La Commune remercie Marie-France Dutour pour son engagement et lui souhaite de profiter d'une nouvelle vie sans obligation de mairie. Il lui fera toujours plaisir de la croiser au gré de ses visites à Collex-Bossy.

Arnaud Ythier

Le 20 novembre 2018, Arnaud Ythier a démissionné de ses fonctions de maire des suites d'une absence prolongée pour raisons de santé.

Le Conseil municipal, l'administration communale et les services techniques ont apprécié les années passées à collaborer avec lui. Brillant et visionnaire, il a mené une multitude de projets tels que la réhabilitation de la ferme Gindre-Constantin, la parcelle communale 792, les modifications de zones, le plan localisé de quartier du Bracasset, le stade Marc-Burdet, le plan de site de Bossy ou la mise en place de la collecte des déchets de cuisine. Il a également féroce ment lutté contre l'implantation d'une décharge de type D sur le territoire communal. Il s'est toujours montré à l'écoute des habitants et des employés communaux, bienveillant et attentif.

Arnaud Ythier manquera à la mairie mais sa santé et sa famille priment sur toute autre considération.

Tous les acteurs de la commune lui souhaitent d'apprécier chaque instant d'un nouveau départ, calme et serein.



Composition du Conseil municipal du 1er janvier au 31 décembre 2018

Parti libéral radical (PLR)

Antonella Cartier, Danièle Castle, Michael Kende, Sylvie Malherbe, Dorothea Noll, Valérie Mégroz, Sébastien Pesenti, Laura Stanga, Jérôme Steimer, Tiziano Verardi

Parti démocrate-chrétien ouvert (PDCO)

Karla Boye, Isabelle Macheret, Pablo Pfeiffer, Gyl Vigneron, Madeleine Westeel

Bureau du Conseil municipal

Période du 01.06.2017 au 31.05.2018

Présidente : L. Stanga
Vice-présidente : K. Boye
Secrétaire : S. Malherbe

Période du 01.06.2018 au 31.05.2019

Président : G. Vigneron
Vice-présidente : S. Malherbe
Secrétaire : T. Verardi

En 2018, le Conseil municipal a siégé à dix reprises.

Commissions du Conseil municipal du 1er janvier au 31 décembre 2018

Finances

Présidente : A. Cartier
Vice-président : M. Kende
Membres : I. Macheret, J. Steimer, M. Westeel
Un-e représentant-e de l'Exécutif

Social

Présidente : K. Boye
Vice-présidente : V. Mégroz
Membres : A. Cartier, I. Macheret, L. Stanga
Un-e représentant-e de l'Exécutif

Patrimoine communal

Présidente : S. Malherbe
Vice-présidente : I. Macheret
Membres : D. Castle, M. Kende, G. Vigneron
Un-e représentant-e de l'Exécutif

Sécurité

Président : G. Vigneron
Vice-présidente : L. Stanga
Membres : I. Macheret, V. Mégroz, S. Pesenti, G. Vigneron
Un-e représentant-e de l'Exécutif

Loisirs

Présidente : D. Noll
Vice-président : P. Pfeiffer
Membres : K. Boye, S. Malherbe, T. Verardi
Un-e représentant-e de l'Exécutif

Infrastructures

Président : S. Pesenti
Vice-président : J. Steimer
Membres : K. Boye, D. Noll, J.-M. Parmelin, puis T. Verardi, G. Vigneron
Un-e représentant-e de l'Exécutif

Culture et information

Présidente : M. Westeel
Vice-présidente : V. Mégroz
Membres : D. Castle, P. Pfeiffer, L. Stanga
Un-e représentant-e de l'Exécutif

Urbanisme

Présidente : D. Noll
Vice-président : S. Pesenti
Membres : P. Pfeiffer, J. Steimer, G. Vigneron
Un-e représentant-e de l'Exécutif

**Consultative crèche intercommunale
« Les 4 Saisons », Bellevue**

Représentants : L. Stanga, G. Vigneron
Un-e représentant-e de l'Exécutif

**Groupement intercommunal
de compostage de la rive droite du lac
(GICORD)**

Représentant : M. Kende
Un-e représentant-e de l'Exécutif

Société coopérative « Les Chênes Verts »

Représentante : S. Malherbe
Un-e représentant-e de l'Exécutif

**Groupement des législatifs de
la rive droite du lac (GLRD)**

Membre permanente : L. Stanga
Président-e du Conseil municipal

**Décisions du Conseil municipal
Délibérations**

Vote d'une délibération relative à un crédit budgétaire supplémentaire de 69'000 F TTC pour l'étude d'un avant-projet en vue du réaménagement de la route de Collex.

> Accepté à l'unanimité

Vote d'une délibération relative à un préavis au projet de modification de limites de zones plan no MZ 30'060-514 sur le territoire de la commune de Collex-Bossy par la création d'une zone de développement 4B, au lieu-dit « Bracasset ».

> Le Conseil municipal décide par 6 voix et 3 abstentions de préviser favorablement le projet.

Vote d'une délibération relative à :

> l'ouverture d'un crédit d'investissement de 11'205 F + 10'977 F pour les frais d'acte et autres droits, soit 22'182 F pour financer l'achat des parcelles 1029 de 1'445 m² et 1031 de 796 m² situées en zone agricole;

> la construction d'une servitude de passage à pied, sur la parcelle 508, propriété de la commune de Collex-Bossy et sur le droit de superficie immatriculé au feuillet 975, propriété du Groupement intercommunal du Stade Marc-Burdet;

> la constitution d'une servitude d'usage extérieur, au profit de la parcelle 508 et du susdit droit de superficie immatriculé au feuillet 975.

> Accepté à l'unanimité

Vote relatif à l'approbation des crédits budgétaires supplémentaires 2017 et les moyens de les couvrir.

> Accepté à l'unanimité

Vote d'une délibération relative à l'approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2017.

> Accepté à l'unanimité

Vote relatif à l'octroi d'un crédit complémentaire de 14'836.45 F pour l'assainissement des embrasures en façade du bâtiment de l'ancienne école.

> Accepté à l'unanimité

Vote d'une délibération relative au nouveau règlement de gestion des déchets de la commune de Collex-Bossy.

> Accepté à l'unanimité

Vote d'une délibération relative à un crédit budgétaire supplémentaire de 7'930 F pour une étude de faisabilité pour l'aménagement et l'estimation du coût d'un accès indépendant pour l'appartement sis au 1er étage de l'ancienne école.

> Accepté à l'unanimité

Vote d'une délibération relative à la taxe professionnelle 2019.

> Accepté à l'unanimité

Vote d'une délibération fixant le montant des indemnités des membres de l'Exécutif et du Conseil municipal en 2019.

> Accepté à l'unanimité

Vote d'une délibération destinée à l'ouverture du crédit destiné au versement de la contribution annuelle au FIDU pour le versement de subventions d'investissement aux communes genevoises.

> Accepté à l'unanimité

Vote d'une délibération approuvant le budget 2019.

> Accepté à l'unanimité

Vote d'une délibération relative à la dissolution du Groupement intercommunal de gestion de la construction PCI Tuileries.

> Accepté par 10 voix pour et 1 abstention

Résolution

Vote relatif au Plan sectoriel de l'infrastructure aéronautique (PSIA) adressée à l'office fédéral de l'aviation civile (OFAC) : prise de position sur le projet de fiche PSIA (Partie IIIC) de l'aéroport international de Genève.

> Accepté à l'unanimité

Pétition

Une pétition en faveur d'une épicerie dans le bâtiment de l'ancienne poste sis à la route de Vireloup 110, signée par près de 150 habitants de la commune, a été réceptionnée au mois de mai par la mairie. Elle a fait suite à la décision du Conseil municipal et de l'Exécutif d'attribuer ce local commercial à un physiothérapeute. Les pétitionnaires ont demandé à la commune de reconsidérer ce choix. Cette pétition a été traitée lors de la séance du Conseil municipal du 11 juin 2018, lequel a décidé de ne pas revenir sur sa décision initiale.

En l'absence temporaire d'un Exécutif et en présence d'administrateurs délégués par le Conseil d'Etat, l'organisation de la mairie s'est trouvée bousculée en 2018.

En ces circonstances politiques particulières, les huit employés de l'administration communale, qui représentent 6.5 postes équivalent plein temps, ont dû faire preuve de résilience, pallier les impératifs et s'assurer du bon fonctionnement quotidien de la commune. Au personnel communal à proprement parler, s'ajoutent un comptable indépendant à temps partiel et deux patrouilleurs scolaires.

Secrétariat

Les responsabilités des quatre personnes en charge du secrétariat demeurent sensiblement identiques à 2017. Elles apportent l'appui administratif, technique et juridique aux élus.

Depuis près de 25 ans, Danielle Toninato met ses qualités professionnelles et son engagement éprouvé au service de la gestion de nombreux dossiers communaux. Entre autres responsabilités, en collaboration avec l'Exécutif, elle est garante de l'élaboration du budget. Elle assure également le bon fonctionnement des activités liées au Conseil municipal, s'occupe de la gestion du personnel et supervise les activités communales.

Dynamique, impliquée et entreprenante, Isabelle Isch met ses compétences au service de la commune depuis neuf ans. Après l'obtention de son diplôme de cadre en administration communale, elle a décidé de concilier études et travail quelque temps encore

de façon à obtenir un brevet fédéral de spécialiste en administration publique. Ses connaissances et son savoir-faire sont précieux à la bonne conduite des projets communaux. De plus, elle est chargée de l'informatique, à dessein de laquelle elle met en place d'ambitieuses nouvelles procédures.

Laure Métayer-Dérobot est responsable de la réception physique et téléphonique de la mairie depuis plus de trois ans. Polyglotte, polyvalente et autonome elle répond avec courtoisie et professionnalisme aux requêtes et interrogations des habitants. Consciente et efficace, elle a également la charge du suivi de la saison culturelle de Collex-Bossy et de l'organisation de la majorité des manifestations et événements communaux.

Enrica D'Alfonso complète le secrétariat communal depuis un peu plus d'une année. Qualifiée et réactive, elle assume les problématiques liées à l'environnement et la gestion des déchets. Elle a la charge d'insuffler une dynamique transversale de développement durable au sein de la commune. Parallèlement, elle est responsable des publications communales.

Bâtiments communaux

Depuis plus de 16 ans, Olga Silva et Carlos Silva, fiables et disponibles, ont la responsabilité de l'entretien, au sens large, des bâtiments communaux, école comprise, et du périmètre du centre communal.

Lors des manifestations communales, ils assurent avec compétence les aspects

techniques de l'organisation. Proactifs, ils sont essentiels à la gestion des fréquents imprévus. Leur dévouement et leur amabilité leur permet d'entretenir des rapports privilégiés avec enseignants-es, élèves et associations communales diverses.

Voirie

Oliver Noll et Frédéric Santschi, respectivement engagés depuis plus de quinze et cinq ans, sont les appréciés cantonniers communaux. Ils ont notamment la charge de l'entretien des parcs et promenades, du cimetière, des trottoirs et des routes.

Leurs compétences multiples sont à saluer. Leur détermination les mène à anticiper nombre d'imprévus et répondre aux requêtes des villageois, des élus ou de leurs collègues.

Ils ont la charge de l'installation et du démontage des diverses manifestations communales et veillent au bon déroulement des festivités.

Patrouilleurs scolaires

L'effectif du personnel communal comprend également les patrouilleurs scolaires. Cette mission est confiée à Caroline Frey et Lynn Voramwald lesquelles, par leur sourire, leur sens de la sécurité et leur fiabilité, ont fait l'unanimité auprès des élèves et de leurs parents. Au mois de février 2018, Caroline Frey a décidé de quitter ses fonctions au profit d'un nouveau poste de travail. Elle a été remplacée par Ali Dast Nazar qui a réussi la formation requise et assume sa position à l'entière satisfaction de tous.

Jobs d'été

Chaque été, la mairie engage des jeunes habitant la commune ayant au moins 18 ans révolus pour travailler durant les vacances scolaires à des travaux d'entretien à l'extérieur et dans les locaux communaux.

En 2018, ce sont seize jeunes qui ont collaboré à une partie des tâches et responsabilités de la commune.

Participation dans les diverses sociétés et groupements intercommunaux

Participation dans diverses sociétés

La commune possède une part sociale de 500 F à la COFICOGE (Coopérative financière des communes genevoises), et une autre de 200 F à la Banque Raiffeisen de la Versoix.

Une part sociale d'une valeur nominale de 500 F permet de participer aux assemblées de la société coopérative « Les Chênes Verts », propriétaire de l'immeuble multi-génération, pour lequel la commune a cédé gratuitement en droit de superficie un terrain à la route de Collex pour une durée de 35 ans avec échéance en 2035.

La commune de Collex-Bossy est engagée dans le capital de la Banque cantonale de Genève, de la Cave de Genève SA et dans la Société d'exploitation du téléphérique du Salève.

Association des communes riveraines de l'aéroport de Genève – ATCR-AIG

La commune fait également partie de l'association transfrontalière des communes riveraines de l'aéroport international de Genève qui compte à ce jour 26 communes sur deux cantons suisses et deux départements français, représentant 146'827 habitants et œuvrant au respect des normes environnementales et à la préservation du cadre de vie de la population.

Groupements intercommunaux

Depuis plusieurs années, Collex-Bossy s'est associée à certaines communes voisines pour réaliser des politiques publiques :

Groupement des communes de la rive droite du lac (GCRDL)

Fondé le 27 juin 1968 à l'initiative de son premier président Jacques-Alfred Chapuis, maire de Collex-Bossy. Il est composé des magistrats des sept communes de Bellevue, Céligny, Collex-Bossy, Genthod, Grand-Saconnex, Pregny-Chambésy et Versoix. Son objectif est d'associer les forces pour appréhender et pallier les éventuels problèmes susceptibles de se poser sur la rive droite du lac. Les magistrats se rencontrent quatre fois par an en plénière et la commune de Collex-Bossy est représentée par les trois membres de l'Exécutif. En sus, des groupes de travail – Social et culture – Aménagement et mobilité – Sports – Déchets – Sécurité et feu – Aéroport – se réunissent pour traiter de sujets d'intérêt régional.

Office intercommunal de l'Etat civil, à Pregny-Chambésy

Fondé en 2001, il regroupait les communes de Bellevue et Pregny-Chambésy. Un an plus tard, Collex-Bossy et Genthod sont venues l'agrandir. En 2008, c'est le Grand-Saconnex qui s'est à son tour rattaché à ces quatre communes pour former un nouvel arrondissement; rejoint depuis le 1er juillet 2018 par la commune de Versoix.

Groupement intercommunal de l'organisation régionale de protection civile de Valavran (ORPC), à Versoix

Fondé le 25 avril 1994, il regroupe les communes de Bellevue, Céligny, Collex-Bossy, Genthod, Grand-Saconnex, Pregny-Chambésy et Versoix.

**Groupement intercommunal
de la crèche « Les 4 Saisons », à Bellevue**

Fondé le 2 mai 2007 par les communes de Bellevue, Collex-Bossy, Genthod et Pregny-Chambésy pour financer la construction d'un nouveau bâtiment et ainsi offrir des places de garde aux enfants des communes partenaires. La crèche a été inaugurée en 2013 sur le territoire de Bellevue.

**Groupement intercommunal
du stade Marc-Burdet, à Collex-Bossy**

Fondé en avril 2007 par les magistrats des communes de Bellevue, Collex-Bossy, Genthod et Pregny-Chambésy, dans le but de démolir et reconstruire le bâtiment, situé route de Vireloup 16 à Collex-Bossy. Les nouvelles installations sont propriété du Groupement, chargé également de l'entretien des terrains.

**GICORD, Groupement intercommunal
de compostage de la rive droite
du lac, situé chemin du Marais-du-Four,
à Bellevue**

Fondé en 1999, il regroupe les communes de Bellevue, Collex-Bossy, Genthod, Grand-Saconnex, Pregny-Chambésy et Versoix.

**Groupement des législatifs de la rive
droite du lac (GLRD)**

Fondé le 16 novembre 2005 par les présidents des Conseils municipaux des communes de Bellevue, Collex-Bossy, Genthod, Grand-Saconnex, Pregny-Chambésy et Versoix. Le GLRD est un groupement intercommunal autonome, agissant dans le respect de la législation. Il ne possède aucun pouvoir

particulier. Ses objectifs sont notamment de favoriser la communication intercommunale et valoriser les actions et réflexions des entités délibératives communales.

L'action sociale communale vise, entre autres, à maintenir et renforcer le lien avec la population en général, les jeunes et les personnes âgées, par des animations diverses.

Aide humanitaire internationale

La commune soutient l'effort traditionnel de Genève dans l'aide humanitaire à l'étranger. La commission sociale est chargée de répartir le budget annuel entre diverses actions humanitaires.

A titre d'exemple, en 2018, Collex-Bossy a soutenu, entre autres, le centre « La Liane », maison des droits de l'enfant au Sénégal. De plus, elle a apporté son aide à de nombreux projets humanitaires dans des pays tels que le Bénin, le Népal et le Rwanda. Une subvention a également été versée à Terre des Hommes.

La commune a apporté son appui aux rencontres cinématographiques « Palestine, filmer c'est exister » et soutenu l'association Oceaneye, qui œuvre à la prise de conscience des conséquences de la pollution plastique dans les océans et à l'étude des causes de cette catastrophe écologique.

Aide sociale nationale

En 2018, la commune a soutenu plusieurs associations et fondations actives dans les domaines de la lutte contre la précarité, les violences conjugales et le handicap.

Sensible aux actions pour la jeunesse, elle a soutenu plusieurs projets liés à l'insertion, la formation et l'aide aux adolescents.

Le montant total attribué pour les aides internationales et nationales s'est élevé à 31'771 F en 2018.

Animation pour les aînés Sortie des aînés

La sortie des aînés a eu lieu le 24 mai 2018. Ils sont nombreux à avoir répondu présent à l'invitation. Après avoir pris place dans deux bus affrétés pour l'occasion, ils ont rejoint la ville d'Annecy, surnommée la Venise des Alpes. A l'embarcadère, ils sont montés sur le bateau « l'Allobroge » pour rejoindre Talloires et y visiter son abbaye. Ce bâtiment abrite aujourd'hui un restaurant gastronomique et un hôtel privé où ont dormi, entre autres, Napoléon III et Winston Churchill. En 1000 ans, cette abbaye a vu séjourner nombre de personnalités. Paul Cézanne y a notamment peint « le lac d'Annecy ». Après avoir visité le jardin potager des moines et l'abbaye, la visite a continué avec la chambre du prier. Un délicieux repas a ensuite été offert aux participants à l'ombre des platanes de l'abbaye. Encadrés par deux guides du Patrimoine du Pays de Savoie, l'après-midi a été consacré à la découverte de l'église et des anciennes maisons du village ainsi qu'à l'histoire et des œuvres de peintres célèbres ayant habité les lieux.

Goûter des aînés

Le mardi 13 novembre s'est tenu le traditionnel « Goûter des aînés ». Une soixantaine de personnes a été accueillie à la salle communale. Sur les tables, un plateau de charcuterie a été proposé ainsi que des boissons. Pour finir, une mousse au chocolat et une tarte aux pommes ont été servies. Une loterie a été

organisée pour animer l'après-midi. Plusieurs tirages ont eu lieu, chaque table a reçu au moins un lot composé de spécialités locales – lentilles, saucisson, confiture, miel et chocolat. Gertrude Gindre, la doyenne de l'assemblée, a remercié ses amis et la commune pour cette belle après-midi.

Jeunes

Fondue des jeunes

Le 16 mars, une trentaine de jeunes de la commune s'est réunie à la buvette du stade pour la traditionnelle fondue. Le mets au fromage, préparé par l'équipe de la buvette du FC Collex-Bossy, a réjoui les estomacs. Une fois le repas achevé, un karaoké a été mis en place. Après des débuts timides, l'ambiance est montée en puissance et la participation au chant devenue des plus enthousiastes.

Centre aéré

La commune a maintenu son partenariat avec les communes de Meyrin et Pregny-Chambésy pour assurer l'accueil des enfants durant les deux premières semaines des vacances d'été 2018.

Le centre aéré a proposé huit places par semaine aux enfants de Collex-Bossy, soit 16 places au total. Les enfants ont participé à différentes activités. L'encadrement a été assuré par une équipe d'éducateurs spécialisés de la FASE.

L'appui financier de la commune s'est élevé à 6'088 F.



Bibliobus

Le bibliobus stationne trois heures, un mercredi par mois, devant le local de la voirie. 225 personnes, en 12 passages, ont profité de cet espace avec une moyenne de 18.7 personnes pour 87.6 prêts par tournée. Ce qui représente une hausse de 32% par rapport à 2017.

Le prêt, particulièrement de littérature jeunesse, a augmenté de près 131% entre 2017 et 2018.

Le service est gratuit pour les habitants et la contribution communale s'élève à 2'773 F.

Chapelle, centre culturel

En 2018, entre concerts, pièces de théâtre, contes et exposition, l'année culturelle a été riche. Ce programme culturel varié est présenté grâce à la collaboration établie avec le Conservatoire populaire de musique, danse et théâtre.

La commission culture et information en charge de la programmation a proposé en 2018 :

- > Concert annuel de la Sinfonietta
- > Concert de tango-jazz, duo piano-saxophone
- > Duo de guitares « le Dragoleu »
- > Concert de musique celtique avec les « celtfools »
- > Trois concerts de musique classique
- > Concert de Peter Broderick dans le cadre du festival Antigel

- > Mini-festival de théâtre pour enfants grâce à la troupe Binoyko
- > Théâtre en plein air sur le parking du stade en collaboration avec le théâtre de Carouge
- > Contes Campiche, contes pour enfants

Cette liste a été complétée par les auditions des élèves de flûte et piano de Laurence Ledrappier.

Depuis 2018, la Chapelle accueille également des cours de gymnastique et de pilates.

Ecole

Collex-Bossy fait partie de l'Etablissement scolaire Lachenal/Céligny/Collex-Bossy; en 2018, Robert Dupertuis en a assuré la direction.

Pour la rentrée d'août 2018, 156 enfants étaient inscrits, un de moins qu'en 2017.

Courant 2018, les enseignants ont suivi une formation et ont mis en place le plan d'action et de prévention des situations de harcèlement à l'école, plan déployé par le DIP dans tout le canton.

La fermeture d'une classe à la rentrée 2018 a permis de regrouper tous les élèves dans le bâtiment principal. Ce changement d'organisation est bénéfique au confort de tous, avec néanmoins une légère augmentation du nombre d'élèves par classe et l'obligation de faire des doubles degrés.

Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP)

Accueil de midi de 11h30 à 13h30

Dès la sortie de l'école et jusqu'à la reprise des cours, les animatrices et animateurs parascolaires prennent en charge et encadrent les enfants pendant le repas. Il est servi par les cuisinières et les aides bénévoles du restaurant scolaire. Des activités ludiques ou une sieste pour les petits sont organisées après le repas.

Accueil de l'après-midi de 16h à 18h

Après le goûter, les enfants se voient offrir un encadrement sous forme de jeux d'intérieur et d'extérieur, d'activités créatrices

ou sportives, de visites, de bricolages ou autres. Les enfants sont accueillis sur inscription préalable (à moins d'un cas de force majeure).

La commune a pris en charge à 100% les coûts du parascolaire selon la nouvelle loi cantonale entrée en vigueur qui fait suite au désenchevêtrement des tâches entre le canton et les communes. Le montant s'est élevé à 180'406 F en 2018.

Association du restaurant scolaire

Le restaurant scolaire de Collex-Bossy a vécu une année 2018 positive et riche en changements.

Chaque année, un nombre croissant de repas est servi et le comité se félicite que l'équipe de cuisine puisse offrir des menus de qualité aux écoliers. Le Label « fourchette verte » est maintenu; un soin particulier est apporté à la qualité des repas qui privilégient les produits frais, locaux et de saison.

Quelques chiffres :

- > 13'704 repas servis sur l'année scolaire 2017/2018
- > 92 repas en moyenne par jour depuis la rentrée
- > 132 enfants inscrits sur l'année depuis la rentrée

Composition de l'équipe de cuisine en 2018 :

- > Natalia Maurice, cheffe de cuisine jusqu'au 31.03.2018
- > Rachida Dahmani, cheffe de cuisine depuis le 01.04.2018
- > Isabel Simonin, aide de cuisine

- > Marita Perakis, employée polyvalente jusqu'au 31.08.2018
- > Nawel Boutabba, employée polyvalente depuis le 27.08.2018

Rachida est une cheffe professionnelle détenant un brevet de cafetier. Elle accomplit son travail à l'entière satisfaction du comité et des enfants. Il faut également souligner la fidélité des précieux bénévoles, qui viennent chaque jour pour le service des repas et pour les rangements. Sincères remerciements à Josette Mann, Christiane Morel-Girod, Jimmy Pasquali et Ferdinand Sprich.

Composition du comité bénévole en 2018 :

- > Cédric Zurn, président jusqu'au 16.04.2018
- > Caroline Simonin, présidente depuis le 16.04.2018
- > Renat Galeev, trésorier
- > Christine Bader, secrétaire
- > Mitia De Oliveira, membre

La fiduciaire Syncompta SA a assuré la comptabilité, la facturation et la gestion des débiteurs jusqu'au 31 décembre 2018. Elle a résilié le contrat pour la fin d'année. La fiduciaire AMS Audit SA a effectué la révision des comptes.

L'exercice comptable 2018 se clôture avec un déficit de 25'949.45 F. Il s'explique par l'augmentation de la masse salariale (cheffe professionnelle et double salaire payé pendant les quatre mois de transition), la meilleure qualité des repas et l'achat d'ustensiles de cuisine manquants.

Les réserves de l'association étant toujours suffisantes, elle a, une nouvelle fois, pu éviter de demander une subvention à la commune.

Pour équilibrer le budget 2019, le prix du repas sera augmenté à 8.50 F, comme à Versoix, et l'association n'offrira plus de manège pour la fête des promotions scolaires.

Le remboursement mensuel du litige qui lie l'association avec son ancienne trésorière se passe sans anicroche jusqu'à présent.

Le bilan concernant les promotions 2018 a été très positif au niveau des stands de nourritures et des animations. Le bénéfice du bar de l'association a permis de financer le carrousel.

Pour toutes questions ou renseignements :
www.restoscolairecollexbossy.ch
contact@restoscolairecollexbossy.ch

Pour le Comité
 Caroline Simonin, présidente



Association de parents d'élèves de Collex-Bossy – APE

En 2017, l'APE a participé à la vie communale et à celle de l'école en organisant ou coopérant à diverses manifestations. En voici une rétrospective :

L'association a débuté l'année civile avec son traditionnel vide-greniers du mois de mars offrant, comme activité pour les enfants, de la peinture poudrée de sables colorés.

En avril, le comité a opté pour un changement dans son organisation et a souhaité organiser la traditionnelle chasse aux œufs un dimanche, pour profiter du grand air en famille. Un goûter et un petit diplôme ont été offerts aux participants.

Lors de la fête des promotions, l'APE a proposé un espace pour les petits, un stand assiettes-apéritif, pâtisseries/desserts et brochettes de bonbons.

Le samedi avant la rentrée des 1P Harmos, l'association est présente chaque année pour accueillir les parents et les nouveaux élèves en leur offrant un stand cafés et croissants.

Le 21 septembre, la « journée à pied à l'école » a été organisée pour la sensibilisation à la sécurité sur le trajet de l'école, avec une activité vélorigolo. Un goûter composé de pommes, de pop-corn et de boissons a été offert.

En automne, quatre dimanches sont réservés aux entraînements de la course de l'Escalade.

Lors de la fête de l'Escalade à l'école, une grande marmite en chocolat est offerte par l'APE.

Tout au long de l'année, diverses rencontres avec les enseignants et le directeur de l'école, la mairie et d'autres partenaires sont organisées pour la mise au point des différentes activités et cibler les besoins auxquels l'APE pourrait répondre. L'association est également représentée aux instances participatives par sa présidente et une déléguée des parents d'élèves.

Pour l'aide apportée, des remerciements sont adressés à la direction de l'école, aux enseignants, au GIAP et à la mairie – ses élus et employés communaux.

Pour l'APE
Valérie Mégroz, présidente

Espace de vie infantine «Le Petit Chevalier»

L'année 2018 a été menée sous le signe des changements au sein du comité bénévole du Petit Chevalier. À la suite de l'élection du secrétaire, Ricardo Muñoz, en tant qu'adjoint au maire de la commune de Collex-Bossy, sa démission a été présentée pour le mois d'octobre suivie de celle de la présidente Alexandra Muñoz un mois plus tard.

Un nouveau comité ad interim a dû être constitué rapidement afin de reprendre en mains l'institution qui, rappelons-le, n'a plus de directrice depuis octobre 2015. Mélanie Charlet a endossé le poste de présidente ad interim secondée par Maria et Miguel Ibanez, comptables du Petit Chevalier depuis plusieurs années.

Il était important de reconstituer rapidement un comité, car les finances du Petit Chevalier étaient dans une situation difficile et de nombreux entretiens avec les mairies subventionnant l'institution allaient avoir lieu pour mettre en place une nouvelle stratégie de prix et de communication.

Durant l'année 2018, l'équipe éducative est restée la même : une éducatrice responsable ; trois éducatrices ; deux assistantes socio-éducatives ; une apprentie ASE 3e année.

Félicitations particulières à Pat Morel, responsable pédagogique, laquelle a réussi avec brio son CAS (Certificat d'études avancées) en gestion d'équipe et conduite de projet et à Emily qui a débuté sa 3e année d'apprentissage en septembre après

avoir brillamment répondu aux exigences de la 2e année.

Des stagiaires de quelques jours sont accueillis avec plaisir au long de l'année. Il s'agit principalement de jeunes du village désireux de se familiariser avec le monde de la petite enfance.

L'équipe travaille toujours sous le label APEPO (approche éducative positive).

Moments clés pour les enfants/parents :

- > Soirée parents avec la nouvelle volée 2018/2019
- > Café-conférence autour des émotions
- > Spectacle de l'escalade et partage de la soupe avec les parents
- > Spectacle de Noël « contes en musique » en collaboration avec les Pitchounets de Chambésy
- > Gym avec mon papa
- > Course d'école à Happy Kids à Collex-Bossy
- > Atelier « santé et hygiène » animé par l'infirmière déléguée du SSEJ
- > Buffet canadien avec toutes les familles du Petit Chevalier
- > Promotions de fin d'année

Chiffres :

À fin décembre, 33 enfants fréquentaient le Petit Chevalier pour un total de 122 demi-journées. La grande majorité des enfants sont de Collex-Bossy, mais des enfants de Bellevue et des communes environnantes s'ajoutent à l'effectif.

L'exercice comptable 2018 se clôture avec un déficit d'environ 1'500 F. La subvention de

la commune de Collex-Bossy s'est élevée à 140'000 F auxquels se sont ajoutés 38'000 F de subvention extraordinaire de façon à couvrir le déficit financier généré par la baisse de fréquentation de l'institution. La commune de Bellevue a octroyé une subvention de 11'000 F pour l'année 2018.

Le comité remercie la commune de Collex-Bossy pour son soutien indéfectible tant au niveau financier que logistique.

Le comité du Petit Chevalier



Crèche intercommunale « Les 4 Saisons »

La crèche intercommunale « Les 4 Saisons » est une crèche subventionnée par quatre communes : Bellevue, Collex-Bossy, Genthod et Pregny-Chambésy. Elle accueille 88 enfants par jour de 7h à 18h30. La structure est abritée dans un bâtiment Minergie-ECO et son esprit eco-friendly se diffuse en continu dans les huit espaces de vie repartis sur deux étages. Des poissons, des lapins, des poules et des abeilles partagent la vie de la crèche et développent la curiosité des enfants tout au long de l'année.

Grâce au jardin potager, des produits de saison sont cuisinés de main de maître chaque midi par l'incroyable Chef Bernard Bron. Le 13 décembre 2018, la journée de la raclette a été fêtée dignement par une « raclette party » pour tous les enfants.

Florilège des projets menés en 2018 :

- > Projet intergénérationnel en collaboration avec l'établissement médico-social de Pregny-Chambésy, Le Nouveau-Kermont
- > Projet inclusion des enfants à besoins spécifiques en collaboration avec Clair-Bois
- > Projet mini-sport avec la zumba des mini-kids, le programme youp'là bouge, des jeux d'eau à la petite piscine et l'équitation avec l'association Anima
- > Projet environnement avec des sorties par tous les temps, la découverte des bois, le tri des déchets, l'entretien d'un jardin potager, le contact avec des lapins, des poissons, des poules et la visite d'une ruche
- > Projet bibliothèque avec bébé bouquine et des histoires
- > Projet livre de cuisine avec la publication d'un deuxième tome et un repas ouvert aux parents

Deux projets ont particulièrement marqué la crèche :

- > La formation de toute l'équipe sur les neurosciences et le développement du cerveau de l'enfant au regard des dernières recherches scientifiques et du lien possible avec la pédagogie. Ce projet a permis de repenser le programme pédagogique et l'aménagement des espaces de vie des enfants.
- > Le don de lits de bébé de la crèche à l'Association Yankadiy au Burkina Faso à Fada N'Gourma.

Isabelle Plater-Zyberk, directrice

L'appui financier de la commune pour le fonctionnement en 2018 s'est élevé à 195'223 F.

Supernounou – Accueil familial de jour

Cette association, à but non lucratif, met en relation les familles d'accueil et celles désireuses de faire garder leur enfant.

C'est une structure intercommunale subventionnée par les communes de la rive droite du lac dont Collex-Bossy.

La subvention annuelle communale s'est élevée à 7'836 F en 2018.

Manifestations communales

Apéritif des vœux

Le Conseil municipal, la mairie ainsi que le personnel communal ont eu grand plaisir à rencontrer les habitants de Collex-Bossy à l'occasion du traditionnel apéritif de la nouvelle année qui s'est tenu le jeudi 18 janvier. Laura Stanga, présidente du Conseil municipal, a animé la soirée avec aisance et souhaité la bienvenue aux nouveaux résidents. Elle a nommé les jeunes qui atteindront leur majorité en 2018. Ces derniers ont reçu un bon d'achat et le livre « chronique d'une métamorphose » d'Anita Nebel, historienne et ancienne adjointe au maire, qui l'a présenté et dédié lors de la soirée.

Cette sympathique manifestation a été agrémentée par les chants interprétés par le groupe a cappella « The Snappers » sans oublier le retour en images sur l'année 2017 proposé par Dorothea Noll, conseillère municipale.

La fin de la soirée a permis aux participants de partager le verre de l'amitié autour des viticulteurs de la commune et du buffet préparé par l'auberge communale et dont le service a été assuré par les dames paysannes.

Flambée des sapins

C'est par une belle fin d'après-midi ensoleillée, le 28 janvier, que les habitants de Collex-Bossy et d'ailleurs se sont réunis pour la deuxième édition de la flambée des sapins. Après un départ timide, le feu, alimenté par la compagnie des sapeurs-pompiers, a offert un très beau spectacle de lumières et de crépitements. Tout cela était accompagné

d'un vin chaud et d'assiettes de viande et de fromage soigneusement préparées par la Confrérie de l'Épée de Bossy sur Collex. Un moment convivial partagé par petits et grands.

Art en campagne

Tous les deux ans, les communes de Collex-Bossy et Ornex organisent une exposition en plein air sur un chemin transfrontalier. En 2018, les œuvres ont été exposées du 7 juillet au 2 septembre. Cette septième édition avait pour titre « La Cinquième Saison ». Des artistes professionnels ou amateurs ont proposé diverses et originales interprétations de ce thème avec 30 travaux présentés au long du chemin pédestre de six kilomètres qui longe la frontière. Bravo à tous les artistes pour leur créativité!

Le jury de cette septième édition a attribué, lors de la cérémonie de clôture, divers prix selon des critères de proximité et d'intégration, prise de risque et d'audace et de qualité d'exécution. La liste des prix décernés se trouve sur le site internet www.artencampagne.ch.

Fête des promotions

C'est sous un soleil radieux que se sont déroulées les promotions de l'école. Un magnifique cortège, inspiré par le thème des pays chauds, a été mené par l'Harmonie de Genthod-Bellevue, suivie des administrateurs, du Petit Chevalier, des enseignants et de tous les élèves de l'école. Après la partie officielle, les écoliers ont fait profiter l'assistance de leurs talents de chanteurs avant un moment d'intenses émotions lié

aux remerciements adressés à Franceline Ben Boubaker pour son départ à la retraite. La soirée s'est déroulée à merveille.

Les enfants étaient aux anges grâce aux activités offertes par la commune et les associations.

Fête nationale

La commune de Collex-Bossy a célébré la Fête nationale le 31 juillet, pour la seconde année consécutive. Les festivités ont débuté avec la prestation de la Société musicale de Ferney-Voltaire, fidèle depuis de nombreuses années et témoin des liens étroits qu'entretient Collex-Bossy avec les communes voisines. Après un bon repas préparé comme chaque année avec dévouement par les sapeurs-pompiers, s'est tenue la partie officielle, rythmée par les intermèdes musicaux d'Olivier Emonet : quelques mots de bienvenue de Christiane Favre, administratrice, qui a accueilli la Conseillère d'Etat Nathalie Fontanet, suivis du discours de cette dernière, de la lecture du Pacte fédéral par Eva Verardi, la prière patriotique et de l'hymne national repris en chœur par l'assemblée.

Comme chaque année également, le cortège était emmené par le Char du feu jusqu'au feu de joie. Là-bas, la Confrérie de l'Épée de Bossy sur Collex a distribué le « verre du feu » aux personnes présentes au son de l'accordéon. Enfin, le groupe Hits in the Box a fait chanter et danser l'assemblée et la Compagnie Lumen a proposé une féerie d'étincelles avec son spectacle de jongleurs de feu. La Commune remercie tout particulièrement ses employés, la commission loisirs, les sapeurs-pompiers et la Confrérie de l'Épée de Bossy

sur Collex : c'est grâce à leur engagement que cette fête demeure aussi belle.

Fête de la pomme

La seconde édition de « Collex-Bossy fête la pomme » s'est tenue le samedi 13 octobre. Le beau temps était une fois de plus de la partie. Les visiteurs ont pu profiter du marché des produits locaux. Cette année encore les producteurs de la commune étaient présents (par ordre alphabétique) : auberge de Collex-Bossy, domaine du Château de Collex, domaine Girod frères, domaine de l'Orcy, la ferme de Mâchefer, Jacquat frères, les moutons des Houchettes. Le domaine d'Avenex était également présent. Les petits et les grands ont pu, à travers diverses animations, découvrir la pomme sous différentes formes, que ce soit par la fabrication de tartes, la dégustation de jus fraîchement pressé ou d'une boisson dérivée (chèvre). Pour les plus grands, les eaux de vie étaient également de la partie. Côté jeux, les enfants ont pu incarner Guillaume Tell en s'amusant avec des figurines. Un grand merci à tous les membres de la Confrérie, à tous les autres bénévoles ainsi qu'aux producteurs.

Fête de l'Escalade

Tout a commencé en début de soirée par le traditionnel cortège aux flambeaux, mené par l'orchestre Palenque de la Papayera, haut en couleurs et dont la bonne humeur musicale a rythmé une bonne partie de la soirée. De retour à la salle communale, les bambins, déguisés selon le thème de la soirée « la forêt », s'en sont donné à cœur joie pendant que les parents se servaient de soupe aux légumes et de raclette. Le clown

Monsieur Cornichon et le magicien Stanislas ont animé le repas avec brio. Quelques morceaux endiablés de l'orchestre plus tard, les enfants ont pu s'inscrire au concours de déguisements organisé par la commission loisirs. Ils étaient plus de 30 à relever le défi. Inscriptions prises, le défilé a commencé, créant une chenille géante entre les tables. Alice le Chaperon rouge a remporté la compétition. Podium complété par Djelani Robin des Bois et Lisa l'écureuil. Ils sont tous trois rentrés avec une petite marmite en chocolat. Les autres participants se sont vu remettre un petit cadeau. Le clown et le magicien ont ensuite fait monter sur scène une enfant et un aîné pour procéder au traditionnel bris de la marmite après avoir entonné tous ensemble le « Cé qu'è laïno ». Après la distribution du chocolat, la fête s'est poursuivie dans une ambiance chaleureuse.

Fête de Noël

Le 19 décembre a eu lieu la fête de Noël de l'école de Collex-Bossy. En cette occasion, l'équipe enseignante, menée par Aurora Creux et Claude Humbert-Droz, a préparé un concert avec tous les élèves. Des chansons de Noël, mais aussi de paix et d'amour sur Terre, avec les débuts à la flûte des 7P de Corinne Sery, accompagnés par Aurora Creux au piano et Stéphane Forel à la guitare, ont ravi le public. À la fin du concert, certains parents d'élèves avaient confectionné diverses spécialités, et l'association des parents d'élèves a amené les boissons et le vin chaud, de quoi réchauffer les cœurs en ce froid de décembre. C'est aussi à ce moment que, les parents occupés à discuter entre eux, les écoliers ont pu profiter d'une

certaine liberté entre amis, dans la salle communale, un peu plus tardivement que d'habitude pour un mercredi soir... Les remerciements pour cette soirée s'adressent particulièrement aux enseignants, à Olga et Carlos Silva, techniciens de l'ombre, en passant par le service du feu, tous les parents ou encore l'APE.

Sortie du Conseil municipal

Jeudi 15 novembre, le Conseil municipal s'est réuni de manière informelle, avec l'Exécutif, les employés communaux et les conjoints, pour sa sortie annuelle. Le rire étant bon pour la santé selon les instances fédérales, l'ambiance était à la décontraction et à la convivialité lors d'une soirée consacrée au spectacle de la Revue genevoise. Les travers de la politique locale mais aussi internationale ont été révélés sous un angle humoristique et satirique. La soirée s'est conclue par un repas portugais dans le quartier.

Stade Marc-Burdet

Situation du FCCB

Le club est dans une situation précaire au niveau financier ; contrôler les charges et maximiser les profits devient de plus en plus compliqué, son avenir est incertain. Il a demandé de l'aide.

Une réunion de réflexions stratégiques sur l'avenir du FCCB a été organisée le 26 septembre 2018. Elle a réuni des conseillers municipaux de chaque commune. A l'issue de la séance, un groupe de travail comptant trois représentants par commune a été constitué, avec comme but de faire une proposition de subventionnement du club pour

les budgets 2020. De plus, il a été décidé de mandater Michel Pont pour analyser les perspectives d'avenir de l'activité footballistique au stade Marc-Burdet en termes de fonctionnement, d'équipements et d'infrastructures, l'audit sera rendu au printemps 2019.

En décembre, le FCCB était en manque de liquidités, les communes membres du Groupement ont décidé de prendre en considération cette situation d'urgence en lui versant une subvention extraordinaire.

Le président Arnaud Ythier, ayant démissionné en cours de mandat, c'est Ricardo Muñoz qui est élu comme nouveau président du Groupement en fin d'année.

Budget 2019

La subvention par commune s'élève à 74'000 F.

L'augmentation par rapport à 2018 est consécutive à la décision du Groupement de se soumettre à l'accord intercantonal sur les marchés publics et de lancer un appel d'offres en deux lots sur invitation à trois entreprises pour la « tonte et le marquage », qui a fait l'objet de demandes supplémentaires, et pour « la réfection des terrains » avec un nouveau calcul des surfaces qui étaient sous-évaluées.

Les mandats ont été attribués à l'entreprise Philippe Cujean et Pottu & Seitz pour une durée de deux ans, soit jusqu'au 31 décembre 2019. Cette période a été choisie pour permettre au Groupement d'examiner son fonctionnement dans un but d'amélioration.

Le Groupement a également décidé de prendre en charge les coûts de nettoyage des vestiaires.



La mairie accorde une grande importance à la communication et à l'information de ses administrés au sujet de l'actualité communale. Cela s'est fait à travers différents canaux.

Collex-Bossy infos

Le journal communal, auquel contribue la commission information, a paru à quatre reprises : printemps, été, automne et hiver. Il informe des différentes activités et événements qui se déroulent sur la commune.

Site internet

Le site web de la commune www.collex-bossy.ch, est le média à favoriser pour une information instantanée. Il est tenu à jour quotidiennement en ce qui concerne l'actualité communale, donne accès à des documents de base tels que les procès-verbaux du Conseil municipal et toute la communication publiée par la mairie : journaux communaux, rapports administratifs et tous-ménages.

Page Facebook

Une page Facebook « Commune de Collex-Bossy » est également à disposition et informe des actualités.

Tous-ménages

27 tous-ménages ont été distribués en 2018.

Rapport administratif

Il est publié une fois par année comme le demande la loi sur l'administration des communes. Une version papier est envoyée au citoyen qui le demande ; la version électronique est téléchargeable sur le site internet. Il est illustré depuis 2018 par les photographies d'Adrien Schulz.

Séances publiques

Déchets de cuisine

Le 9 mars, la mairie a convié les habitants de la commune à une séance publique pour les informer du changement de transporteur des déchets communaux et de la mise en place d'une tournée hebdomadaire pour les déchets de cuisine.

Patrouilleurs scolaires

Pour la seconde année consécutive, deux patrouilleurs scolaires ont travaillé en alternance matin et après-midi sur le passage piéton de l'école.

Les patrouilleurs ont pour responsabilité d'assurer une traversée sécurisée de la route de Collex pour les écoliers. Leur rôle est également d'offrir à ces derniers une présence familière et un rappel des règles de la circulation.

Pompiers

Le 1er janvier 2018 la compagnie comptait 26 sapeurs actifs.

Rétrospective

En 2018, l'état-major a été étoffé par la nomination de deux nouveaux sous-officiers qui ont brillamment réussi leurs écoles. De surcroît, le Sgtn Skander Chahlaoui, nouveau chef d'intervention, a rejoint le groupe des cadres-supérieurs, aptes à gérer une intervention d'envergure.

Rien n'a été laissé au hasard quant à l'organisation de la sécurité et c'est avec beaucoup de précision et de savoir-faire que les cadres ont orchestré les formations et cours internes permettant de maintenir un excellent niveau de formation et d'engagement.

Depuis 2018 l'accent est mis sur la garantie du respect des délais d'intervention fixés par la FSSP (Fédération Suisse des Sapeurs-Pompiers). Ils sont de 15 minutes à Collex-Bossy. Ce principe est évoqué lors de chaque exercice. Il est aujourd'hui garanti.

Interventions

La compagnie ayant rejoint le groupement intercommunal des chefs d'interventions (GCRDL), il lui été imposé la réception et la gestion de 95 alarmes, dont 17 avec un engagement direct et indispensable de la compagnie sur différents sites.

Concept opérationnel cantonal

2018 a été une année importante dans la reprise du concept opérationnel 2030. Le Cdt Eric Hubmann s'est engagé dans le groupe de travail cantonal et un compromis a été trouvé entre les SPV (sapeurs-pompiers volontaires), les mairies, et le SPP (SIS). Cette nouvelle mouture a été bien accueillie par l'association des communes genevoises et le projet semble convenir à tous. La finalité permettra de maintenir les effectifs de sapeurs-pompiers volontaires dans des bases de départ indépendantes tout en révisant fortement l'organigramme opérationnel, la collaboration avec les professionnels (SPP), la formation, etc.

Matériel

Les exigences légales quant au matériel sont importantes. Au sein de la compagnie, des spécialistes s'impliquent pour maintenir le parc d'appareils respiratoires en parfait état de fonctionnement. Lorsque les appareils arrivent à échéance, des remplacements sont nécessaires. Cela a été le cas, par exemple, pour les bouteilles d'air comprimé (300 bar).

Le renouvellement des chauffeurs a été nécessaire et sera encore d'actualité dans les années à venir, le permis C1 118 demandant un grand investissement personnel.

Un merci tout particulier est adressé à l'administrateur Barthélémy Roch pour son intérêt, son soutien et pour l'excellent suivi de la compagnie et de la gestion des locaux.

Fête nationale et gardes

C'est toujours avec plaisir que la compagnie se porte volontaire et s'occupe tant des gardes de préservation, de l'encadrement que de l'organisation des différentes manifestations ainsi que des événements communaux.

Dans le but de pérenniser ce bel engagement et cet état d'esprit, décision a été prise de créer une Amicale, permettant au commandant et aux cadres de se concentrer d'avantage sur la partie opérationnelle et de déléguer l'organisation des manifestations à une entité parallèle. De plus, l'Amicale offre la possibilité à chacun de profiter de l'expérience des retraités de la compagnie.

www.pompiers-collex.ch

Protection civile – Office régional de protection civile (ORPC)

L'ORPC Valavran regroupe sept communes dont la population excède les 37'800 habitants.

L'Office intercommunal s'occupe des travaux administratifs ainsi que la tenue de la comptabilité générale du groupement. Il est géré par le Major Stéphane Granger assisté par Maria Fonzo.

Anciennement situé à la Maison du Charron à Versoix, l'Office a déménagé au mois de décembre 2018 pour prendre ses nouveaux quartiers à la rue du Village 27 à Genthod.

Fin 2018, 274 personnes ont représenté l'effectif des astreints du groupement. L'Etat-Major est composé de 26 personnes.

Sur les 1963 jours effectués par l'effectif durant l'année, 360 jours cumulés ont bénéficié à la collectivité. En effet, la protection civile s'est investie dans diverses manifestations.

ORPC Valavran

Rue du Village 27
1294 Genthod
office@orpcvalavran.ch

Décorations de fin d'année

Au mois de décembre, les dames de la gym de Collex-Bossy ont embelli le Bourneau. Grâce à des décorations créées à partir de matériaux de récupération, elles ont rendu le lieu féérique, brodé de mille détails surprenants et intelligents.

Les employés communaux ont, quant à eux, procédé à une illumination de la commune, plongeant le village dans la magie des Fêtes.

Forêts

L'association des propriétaires de forêts a continué à gérer la coupe de bois de la commune suivant un plan d'entretien établi, ce dernier devrait s'étendre jusqu'en 2021.

Nettoyage des bois

Le traditionnel nettoyage des bois a eu lieu le samedi 15 septembre 2018. Les chemins et les forêts de la commune ont été sillonnés par les volontaires afin d'en extraire les objets et déchets abandonnés sur le territoire. Merci aux bénévoles pour leur précieuse participation.

Mobilité

Travaux impactant la commune

En 2018, de nombreux chantiers installés aux frontières communales ont impacté le trafic.

> La construction de la route des Nations, ayant pour objectif de relier l'autoroute au quartier des organisations internationales et à la route de Lausanne et dont la mise en service est prévue pour le 1er semestre 2022.

- > La requalification de la route Suisse à Versoix pour laquelle trois phases sur trois ans ont été projetées. Dès janvier 2018, les automobilistes ont été invités à emprunter une déviation par la route de l'Etraz, le chemin du Bois-Fromager et la route des Fayards pour rejoindre la route de Lausanne à Genthod.
- > Au printemps 2018, la construction d'un trottoir sur la route de Collex entre le chemin des Limites et le giratoire de Valavran a été initié.

Circulation à Collex-Bossy

Si l'augmentation du trafic transitant par Collex-Bossy est manifeste du fait de la densification urbaine galopante du Pays de Gex et des chantiers d'infrastructures à Versoix, Bellevue et Grand-Saconnex, il n'en demeure pas moins que la convivialité et la sécurité pour la collectivité doivent être assurées. C'est pourquoi, afin d'avoir une vue objective sur le contexte de la circulation routière et de sa dangerosité sur le territoire communal, la mairie a lancé un appel d'offres à destination d'ingénieurs en trafic pour étudier la dangerosité et, si elle est avérée, proposer des solutions pour permettre un partage respectueux pour tous de l'espace public. Neuf sites ont été identifiés en fonction des différentes doléances communiquées à la mairie par les habitants.

Sur la base d'analyses et d'observations de terrain, il sera demandé au bureau d'ingénieurs lauréat de qualifier la dangerosité des infrastructures et/ou des comportements du trafic routier par rapport aux risques encourus par les usagers plus faibles. Sur cette base,

la mairie demandera des propositions de solutions d'aménagement ou organisationnelles (pour autant qu'elles existent) qui soient recevables du point de vue de la direction générale de la mobilité.

Unireso

Une subvention de 50 F est accordée aux jeunes commençant le cycle d'orientation sur leur premier abonnement annuel. En 2018, cinq jeunes ont fait valoir cette subvention.

Carte journalière CFF

En 2018, il était offert aux habitants d'acheter deux cartes journalières à moitié prix pour les détenteurs d'un abonnement demi-tarif CFF, sans restriction d'âge. Pour donner suite à une demande croissante, la mairie a étudié la possibilité de mettre à la disposition des Collésiens et Bossiotes des cartes journalières plein tarif. Cette possibilité sera offerte dès 2019.

Transports publics

Le 9 décembre 2018, en rapport avec la mise en place du Léman Express, les transports publics genevois (TPG) ont modifié leur offre et impacté la vie des Collésiens et des Bossiotes en changeant le tracé de la ligne Z qui, dès lors, n'offre plus une liaison directe entre la commune et la gare Cornavin mais un rabattement sur les haltes des Tuileries et Genthod-Bellevue avec la desserte d'un nouveau secteur sur les Hauts-de-Genthod.

Cependant, l'offre a été renforcée et synchronisée avec les trains en gare de Versoix, accessible en empruntant la ligne U. Pour cette ligne, un nouvel arrêt sera effectué en 2019 à Crest d'El pour les services scolaires.

Le parcours de la ligne V a été modifié pour une liaison directe entre Versoix et l'aéroport de Genève, via l'arrêt Colovrex. Pour les élèves des établissements CEC André-Chavanne, collège Rousseau et ECG Henry-Dunant domiciliés à Collex-Bossy, la ligne Z offre désormais une correspondance à Colovrex avec la ligne 53 aux heures de pointe.

Léman Express

La première étape du Léman Express a été lancée le 11 juin 2018. Dès cette date, un train entre en gare toutes les 15 minutes entre Coppet et Lancy-Pont-Rouge aux heures de pointe.

Mobilité douce

Le Conseil municipal n'a pas alloué de subvention communale pour l'achat de vélos électriques en 2018. Toutefois, une subvention cantonale de 250 F a pu être obtenue auprès de la commune.

Règlement des déchets

Lors de sa séance du 10 septembre, le Conseil municipal s'est prononcé à l'unanimité en faveur du nouveau règlement de gestion des déchets de la commune de Collex-Bossy. Les modifications apportées à l'ancienne mouture sont principalement liées à une directive cantonale concernant la suppression des tolérances communales à l'égard des entreprises ainsi qu'à l'introduction de la récupération des déchets de cuisine par la commune depuis le mois d'avril 2018. Le règlement des déchets peut être consulté sur le site internet de la commune.

Procédure AIMP pour le traitement des déchets des communes de Bellevue, Collex-Bossy et Genthod

Un appel d'offres suivant l'accord intercantonal sur les marchés publics (AIMP) a été réalisé en collaboration avec Bellevue et Genthod pour la collecte des déchets communaux. L'adjudication du marché est revenue à l'entreprise Retripa SA. Au mois d'avril 2018, cette entreprise a repris les contrats de Collex-Bossy à l'entière satisfaction de tous. En plus de la levée hebdomadaire des déchets incinérables, l'entreprise exécute une levée des déchets de cuisine tous les lundis matin.

Déchets de cuisine

Chaque Genevois produit plus de 450 kg de déchets par an. Aujourd'hui, plus de la moitié de ceux-ci sont transportés à l'usine d'incinération. Cela a un coût et représente un gaspillage de ressources, c'est pourquoi il est important de trier mieux et davantage. Les déchets de cuisine contiennent près de 90% d'eau, ils brûlent mal. Cette matière peut être valorisée, en compost ou en biogaz.

La commune de Collex-Bossy offre, depuis le 9 avril 2018, la possibilité à ses habitants de trier leurs déchets de cuisine. Pour ce faire, elle a fait distribuer des kits de tri, composés d'une «p'tite poubelle verte» et d'un rouleau de sacs composables. Une adresse électronique a été ouverte pour répondre aux questions de chacun : dechets@collex-bossy.ch.

Les déchets de cuisine de Collex-Bossy sont menés à la compostière cantonale du Nant-de-Châtillon.

Fin de la tolérance communale en matière de levée des déchets urbains incinérables des entreprises

Dans le cadre du plan cantonal de gestion des déchets du canton de Genève, les pratiques communales en matière de déchets urbains des entreprises doivent être mises en conformité, de manière à garantir une égalité de traitement à ces dernières. La directive cantonale en la matière poursuit deux objectifs principaux : inciter les entreprises à mieux trier leurs déchets et appliquer le principe de causalité (principe du pollueur-payeur) conformément à la loi fédérale sur la protection de l'environnement.

Pour répondre à cette directive, la commune de Collex-Bossy a envoyé un questionnaire aux entreprises sises sur son territoire, visant à analyser le comportement de ces dernières en matière de gestion des déchets.

Les entreprises collésiennes et bossiotes sont définies comme micro-entreprises, pour lesquelles la production de déchets urbains est difficilement quantifiable. La commune continue de lever leurs déchets tel qu'elle le faisait jusqu'alors. Cependant, un forfait annuel aux micro-entreprises, basé sur le nombre d'emplois dans l'entreprise leur est proposé. La taxe forfaitaire s'élève à 50 F/emploi/an à partir de deux emplois, sous réserve que l'entreprise trie ses déchets conformément aux directives de la commune.

Récupération des déchets

Trois espaces sont à disposition :

- > Derrière le local voirie-feu à Collex, route de Collex

- > Au parking du stade Marc-Burdet, route de Vireloup
- > Sur la place de l'ancienne laiterie à Bossy, route d'Ornex

Ces trois espaces, constitués de bennes enterrées, permettent la récupération des déchets valorisables tels que PET, verre, papier, alu, fer-blanc, piles et les capsules de café. Ces espaces offrent un libre accès tout au long de la journée.

En ce qui concerne les encombrants et la ferraille, ils doivent être apportés directement à l'espace de récupération et recyclage (ESREC) des Chânats à Bellevue.

Aires de compostage

Trois aires sont à disposition :

- > Chemin des Houchettes
- > Chemin du Crest-d'El au stade Marc-Burdet
- > Route de Bois-Chatton à Bossy

Il est rappelé que tous les restes alimentaires cuisinés sont strictement interdits. Seuls les déchets de jardin sont autorisés.

Recyclage

Pour la commune, la récupération se traduit par les poids moyens suivants (par habitant en kg/an) :

Ordures ménagères incinérées	167.4	v
Verre	34.4	^
Papier	37.6	^
Déchets de cuisine	13.3	
Divers (PET, aluminium, fer blanc, textiles, capsules de café)	10.0	^
Taux de recyclage	63.75%	^

La population est invitée à poursuivre ses efforts pour optimiser ces excellents résultats.

GICORD – Groupement intercommunal de compostage de la rive droite du lac

Les déchets verts traités en 2018 ont atteint 3'300 tonnes, un volume en diminution de 2% par rapport à 2017 mais stable depuis 2001. Les apports annuels dépendent souvent du climat.

En 2018, les commune membres du GICORD ont augmenté leurs apports de 3%, les transporteurs privés, dont les deux plus importants sont l'ESREC et Jacquet SA, ont diminué leurs apports de 11%. Les apports les plus importants viennent de Collex-Bossy, ce qui s'explique principalement par le fait que la commune propose trois sites de récupération des déchets de jardins sur son territoire.

Les taxes de tri imposées lors de présences de plastique ont diminué en nombre, avec 51 en 2018 contre 87 en 2017, mais la problématique reste importante. Les plastiques sont ramassés à la main à l'espace de compostage. La principale source de plastiques est les convois de l'ESREC (Espace de récupération cantonal des Chânats) qui transportent les matériaux des particuliers. En 2019, une campagne de sensibilisation à cette problématique sera organisée à l'attention des particuliers et de l'ESREC.

L'entreprise Jacquet a exploité le site à entière satisfaction durant l'année 2018. Sa mission, à savoir composter les déchets verts à un prix abordable et sans nuisance, a été remplie.

Décharge de type D (ex bioactive)

Le 21 novembre 2017, la commune de Collex-Bossy a été sélectionnée par la direction générale de l'environnement, avec celles de Satigny et Versoix comme étant l'un des trois territoires les plus à même d'accueillir une décharge de type D (résidus de combustibles, matériaux pollués dits mâchefers).

Du mois de décembre 2017 au 31 mars 2018, quatre pétitions contre l'implantation de cette décharge, émanant de groupes de citoyens concernés par les enjeux de durabilité soulevés, ont circulé sur l'entier de la région et ont recueilli plus de 12'000 signatures. Des séances publiques ont été organisées à Collex-Bossy, Satigny et Versoix, couvertes par les médias. Une prise de conscience massive, dans le canton de Genève, en France voisine et dans les communes vaudoises de Terre Sainte s'est manifestée.

Le 25 avril 2018, par communiqué de presse, Luc Barthassat, Conseiller d'Etat, a annoncé l'interruption du processus de recherche d'un site pour la création d'une décharge de type D.

Le 26 avril 2018, par communiqué de presse, les communes de Collex-Bossy, Satigny et Versoix ont pris acte de l'interruption du processus de recherche de site pour une décharge de mâchefers.

Les pétitions, remises au vice-président et au Sautier du Grand Conseil le 2 mai 2018 par un cortège, escorté par deux tracteurs et accompagné en musique par le groupe « Lèche Béton », ont certainement permis de

convaincre le Conseiller d'Etat de la nécessité de trouver d'autres solutions à l'enfouissement des mâchefers. Les communes concernées ont demandé l'abandon définitif de cette recherche de site. Elles sont maintenant attentives à la volonté exprimée de faire de Genève un canton pilote en Suisse pour la valorisation des mâchefers et veilleront à ce que les travaux se poursuivent dans le sens de trouver et de mettre en œuvre de nouvelles techniques. Le comité de pilotage s'est élargi et est maintenant composé de communes genevoises, vaudoises et françaises, d'Agri-Genève, du département du territoire de l'Etat de Genève, de celui de l'Etat de Vaud, des milieux de protection de l'environnement, des services industriels, des représentants de pétitionnaires et de l'association des voisins de l'usine des Cheneviers et environs.

Décharge de type A, ex DCMI-ME Décharge contrôlée pour matériaux inertes – Matériaux d'excavation non pollués

Il s'agit de stocker la partie non valorisable des matériaux d'excavation non pollués provenant de chantiers de construction ou de routes, d'infrastructures et de bâtiments.

Les communes de Collex-Bossy et Bellevue, concernées par le projet de décharge de type A sur les sites du Crest-d'El-Biolays et Bracasset, collaborent activement pour un aménagement qui préserve les riverains et un respect des conditions requises à l'implantation de cette exploitation relevées dans les résolutions votées par les conseils municipaux. Une enquête publique fera suite à une présentation publique en 2019.

Nuisances de l'aéroport

Les communes concernées par les nuisances sonores ou environnementales de l'aéroport, dont Collex-Bossy, suivent attentivement le développement du trafic aéroportuaire et notamment l'établissement du plan sectoriel de l'infrastructure aéronautique – PSIA – qui traite plus particulièrement des courbes de bruits, des niveaux de pollution de l'air et des heures d'exploitation. Ce nouveau plan va guider le développement et les contraintes de l'aéroport jusqu'en 2030.

L'activité de l'aéroport a un impact avéré sur la santé publique du fait des nuisances sonores ou environnementales (air, sols, paysage). De ce fait, le 12 mars 2018, le Conseil municipal a accepté à l'unanimité une résolution relative au Plan sectoriel de l'infrastructure aéronautique adressée à l'office fédéral de l'aviation civile prenant position sur le projet de fiche PSIA (PARTIE IIIC) de l'aéroport international de Genève.

En effet, le Conseil municipal estime que les objectifs de développement durable et de la santé sont intangibles et doivent faire partie du PSIA. La Confédération, le canton et l'aéroport international de Genève ont la responsabilité de décider des mesures à prendre pour atteindre des objectifs contraignants en la matière.

Stratégie intercommunale

Les communes de Bellevue, Collex-Bossy, Genthod et Versoix ont souhaité se doter d'une vision concertée de l'aménagement du territoire.

L'idée d'une stratégie intercommunale est née en 2016 sous l'impulsion des maires de ces communes et de l'office de l'urbanisme de l'Etat de Genève. Cette démarche novatrice et inédite propose de fédérer les acteurs publics concernés en faisant abstraction des frontières communales, afin de réunir forces, idées et potentialités mais aussi de créer des synergies en vue d'accompagner les évolutions que connaîtra la rive droite du lac à l'horizon 2030. Cette portion du territoire s'attend à devoir faire face aux évolutions sociales et économiques d'une région en plein développement, avec pour conséquences des impacts sur l'urbanisation, la mobilité et l'environnement.

La démarche intercommunale propose une vision globale et dynamique, permettant d'élaborer un projet de territoire durable, tout en préservant l'autonomie et l'identité de chacun de ses protagonistes. La commune de Collex-Bossy se particularise par son non-accès au lac, un centre urbain au nord de l'autoroute, et un territoire agricole et forestier étendu. Elle voit dans cette stratégie une intelligence collective à exploiter, une augmentation des compétences, une éventuelle mutualisation des ressources (humaines et techniques) et aussi une forme de solidarité pour faire face aux projets cantonaux.

Le projet a été présenté le 22 novembre 2018 aux quatre conseils municipaux.



Aménagement de la place de la laiterie de Bossy

Pour empêcher le parking sauvage sur la pelouse de la place et pour embellir cette dernière, des rochers et des pavés ont été installés.

Passage piéton devant l'ancienne école

Le passage piéton devant l'ancienne école a été déplacé. Le mur adjacent a été rénové. Ces travaux ont été pris en charge par l'Etat de Genève.

Autorisations de construire

La commission en charge s'est réunie régulièrement au rythme des projets de construction, rénovation ou agrandissement sur le territoire communal.

Radar

Le radar de surveillance de la vitesse sur le domaine communal est régulièrement posé aux endroits jugés stratégiques.

Appartement dans l'ancienne école

Des travaux de remise en état de l'appartement sis dans l'ancienne école de Collex-Bossy ont été menés dans le but de permettre sa location en 2019.

Chapelle

L'Etat de Genève a initié des travaux à la Chapelle de la persécution. La peinture a été refaite et les escaliers des galeries restaurés.

Ferme Gindre-Constantin

Ce projet vise à transformer cette ferme du 18e siècle en un lieu de rencontre, de jeux et de sport, de restauration et hébergement ainsi que d'espaces partagés de travail. En janvier 2018, un avant-projet architectural et fonctionnel est présenté au Conseil municipal. Au mois de février, les consultations ont débuté avec la commission monuments et sites qui a déterminé ne pas être opposée à la transformation de cet ensemble et confirmé qu'un projet à vocation publique était pertinent, tout en demandant des modifications sur les plans initiaux. Un appel d'offres aux mandataires a suivi. A la suite de l'absence du maire en 2018, le projet n'a plus évolué, mais devrait reprendre sereinement en 2019.

Ancienne poste

Le local commercial de l'ancienne poste a fait l'objet de travaux de rénovation avant l'installation d'un cabinet de physiothérapie en son sein.

L'appartement a également été rafraîchi avant sa mise en location en 2019. Le studio au-dessus de l'ancienne poste n'était pas considéré comme tel, une demande d'autorisation de construire a dû être sollicitée et refusée par l'Etat de Genève. Après de nombreuses tractations, une nouvelle autorisation de construire sera déposée en 2019.

Au vu de la situation politique en 2018, les projets communaux ont été mis en attente.

Parcelle communale no 792 dite des «Houchettes»

Ce projet est destiné à offrir un accès privilégié aux habitants de la commune pour des logements, un immeuble avec encadrement pour personnes âgées (IEPA) et un parking souterrain. De nombreuses étapes ont été franchies dont le choix du lauréat du concours d'architecture et l'approbation par le Conseil municipal et le Conseil d'Etat de la création d'une zone constructible 4B ordinaire pour la parcelle en question. L'objectif de l'année 2018 était de trouver un financement.

Lieu-dit «Bracasset», PLQ no 300070

Ce projet d'extension du tissu villageois de Collex-Bossy prévoit la construction de 150 logements et 240 places de parking souterraines, ainsi que des aménagements paysagers qualitatifs en rapport avec le grand paysage et la zone agricole proche. Le Conseil municipal a approuvé, le 19 février 2018, la création d'une zone à bâtir. Le plan localisé de quartier a été mis à l'enquête publique jusqu'au 29 décembre 2018. En l'absence de l'Exécutif, les administrateurs ont produit un accusé de réception composé de recommandations. Le Conseil municipal rendra son préavis en 2019.

Plan de site de Bossy

Conformément à la volonté exprimée en 2014 et 2017 par le Conseil municipal, l'avant-projet du plan de site de Bossy a fait l'objet de discussions préliminaires. L'enquête technique au niveau de l'Etat de Genève a été rendue en

début 2018. Ce plan a pour but de préserver le site de Bossy de toutes constructions abusives. Ce projet étant engageant pour la commune, il a été mis en attente en 2018. Il reprendra son cours dès l'élection des nouvelles autorités communales.



Le budget 2018 établi par l'Exécutif et adopté par le Conseil municipal a permis la réalisation des actions planifiées et agréées entre la mairie et les diverses commissions municipales.

Les comptes 2018 approuvés à l'unanimité des conseillers présents font état d'un total des charges inférieur à celui prévu dans le budget (écart sur le budget d'environ 7%).

Un excédent de 1'095'680 F incluant des recettes exceptionnelles liées au changement de modèle de compte, passage du MCH1 au MCH2 (modèles comptables harmonisés). Des recettes fiscales plus élevées qu'initialement estimées expliquent également ce boni.

Le centime additionnel reste inchangé à 46.

Comptes de fonctionnement 2018 (en francs)

Total des charges	3'913'246
Total des revenus	5'008'926
Excédent de revenus	1'095'680

Pour rappel, en 2017 le total des charges était de 4'316'628 F et celui des revenus à 4'838'419 F, avec un excédent de revenus de 521'791 F.

Budget de fonctionnement 2019 (en francs)

Total des charges	4'631'963
Total des revenus	4'632'289
Excédent de revenus	326

Compte de fonctionnement 2018 (en francs)

Par fonction

Fonction	Description	Budget	Comptes	Réalisé/budget
Charges				
0	Administration	1'524'569	1'498'921	98%
1	Sécurité	253'648	224'050	88%
2	Formation	470'746	455'320	97%
3	Culture, sports et loisirs	423'109	357'275	84%
5	Social	503'468	502'640	100%
6	Transports	355'876	310'252	87%
7	Environnement	437'150	308'747	70%
9	Impôts et finance	267'312	256'041	96%
	> Frais de perception 3%	105'000	121'945	116%
	> Rétrocession France	12'512	8'719	69%
		4'235'878	3'913'246	93%
Revenus				
02	Administration générale	1'500	7'467	500%
029	Immeubles PA	3'000	8'199	273%
1	Sécurité	15'500	35'450	229%
2	Ecole	21'174	21'174	100%
3	Culture, Sports et loisirs	20'000	25'073	125%
6	Trafic	3'500	6'744	192%
7	Environnement	2'500	14'188	567%
8	Economie	60'000	300'463	500%
9	Impôts et patrimoine financier	4'110'438	4'590'167	112%
	> Personnes physiques	3'376'446	3'764'036	111%
	> Personnes morales (sociétés)	17'986	19'521	108%
	> Péréquations intercommunales	438'306	531'450	121%
		4'237'612	5'008'926	118%

**Comparaison des comptes de
fonctionnement 2017-2018 (en francs)**

Description	2017	2018
Charges		
Charges de fonctionnement	3'761'875	3'413'325
Amortissements	554'753	499'921
	4'316'628	3'913'246
Revenus		
Impôts et péréquations	4'400'344	4'319'375
Autres recettes	438'076	689'551
	4'838'420	5'008'926
Résultat net au bilan	521'792	1'095'680

Bilan au 31 décembre 2018 (en francs)

Description

Actif**Patrimoine financier**

Liquidités	10'085'215
Comptes courants, transitoires	77'534
Impôts à encaisser	1'546'924
Immeubles et placements	8'617'778

Patrimoine administratif

Investissements à amortir	2'184'435
Subventions d'investissement	1'431'672
MEP, concours (sans amortissement)	519'035
Participations (BCGE, SIG, Coficoge)	490'451

24'953'044**Passif****Fonds engagés**

Engagements courants	370'455
Emprunt	1'500'000
Provision impôts estimés	455'120
Fonds PC + infrastructure	93'775

Fonds propres

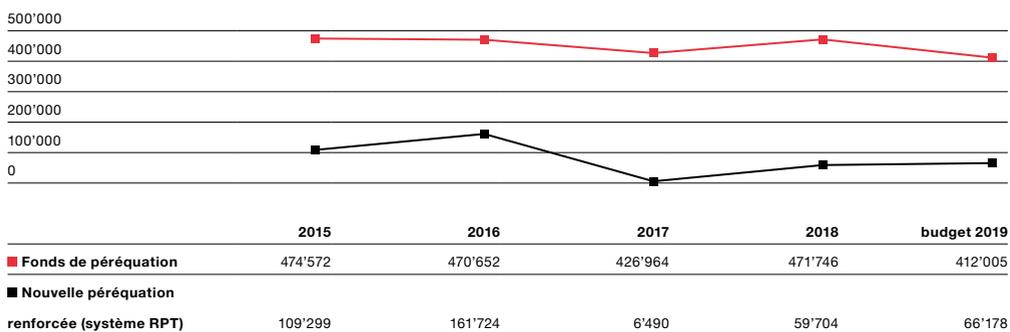
Fortune	22'533'694
---------	------------

24'953'044

Comparaison des comptes du bilan 2017 - 2018 (en francs)

Description	2017	2018
Actif		
Patrimoine financier	16'526'560	20'327'452
Patrimoine administratif	5'261'873	4'625'592
	21'788'433	24'953'044
Passif		
Fonds engagés	3'438'569	2'419'350
Fonds propres	18'349'864	22'533'694
	21'788'433	24'953'044

Evolution de la péréquation intercommunale (en francs)



Plus d'information sur le site internet des affaires communales :

> ge.ch/organisation/service-affaires-communales



Tous les renseignements, tels que :

- > Carte d'identité
- > Passeport
- > Passeport provisoire
- > Loi sur le séjour et l'établissement des confédérés
- > Office cantonal de la population
- > Service des légalisations
- > Ecole
- > Restaurant scolaire
- > Petite enfance
- > Centre d'action sociale
- > Sécurité
- > Poste de police de Versoix
- > Ramonage
- > Autorisation pour manifestation publique
- > Voirie

se trouvent sur www.collex-bossy.ch ou peuvent être obtenus sur appel téléphonique à la mairie.

Cimetière

Il est rappelé que, pour tous les ensevelissements, les familles doivent préalablement prendre contact avec la mairie. Cette règle doit également être observée ultérieurement lorsque la pose d'un monument funéraire est envisagée.

Etat civil

Arrondissement de l'état civil

47 route de Pregny, 1292 Pregny-Chambésy
T 022 758 03 20/21
etatcivil@pregny-chambesy.ch

Heures d'ouverture :

Du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 17h ; mercredi de 8h à 16h

Officiers d'état civil :

André Gafner, Christine Panier Gay et Réjane Anklin

À la suite d'une demande des communes de Bellevue, Céligny, Collex-Bossy, Genthod, Le Grand-Saconnex, Pregny-Chambésy et Versoix, datée du 18 octobre 2017, le Conseil d'Etat a arrêté que lesdites communes étaient autorisées à créer, dès le 1er juillet 2018, un arrondissement de l'état-civil dénommé « Rive droite du lac », avec un siège à Pregny-Chambésy.

En 2018, à Collex-Bossy, 15 personnes ont obtenu la nationalité genevoise et suisse, trois mariages ont été célébrés, deux décès sur le territoire communal et deux reconnaissances de paternité ont été inscrits.

Les membres de l'Exécutif sont habilités à célébrer les mariages civils.

Récupération et recyclage des déchets

Le tri des déchets doit être respecté, selon les possibilités énumérées ci-dessous.

Levée des ordures ménagères non compostables le mardi dès 6h

Les sacs d'ordures ménagères doivent impérativement être déposés dans des conteneurs. Les conteneurs ne peuvent être déposés que la veille au soir des jours de levée et doivent être rentrés dans les plus brefs délais, mais le jour même.

Déchets de cuisine le lundi dès 6h

Les déchets de cuisine sont collectés porte-à-porte.

Les habitants de maisons individuelles et d'habitats collectifs sont priés de s'équiper respectivement de bidons de levée et de containers ajourés marqués du pictogramme des déchets de cuisine. Les sacs compostables fermés doivent être déposés dans ces contenants. Ces derniers doivent être placés en bord de route la veille de la levée, au soir, et rentrés dans les plus brefs délais après la levée.

Concessionnaire :

Retripa SA

5 chemin de l'Emeraude, 1214 Vernier

T 022 341 52 00

vernier@retripa.ch

Espaces de récupération

Entre 7h et 20h

- > Derrière le local voirie-feu à Collex
- > Au parking du stade Marc-Burdet
- > Sur la place de l'ancienne laiterie à Bossy

Déchets de jardin

- > Chemin des Houchettes
- > Chemin du Crest-d'El au stade Marc-Burdet
- > Route de Bois-Chatton à Bossy

Les branches doivent être coupées à 1m de long et 20cm de diamètre.

Centre de récupération et recyclage des déchets ESREC

Chemin des Chânets

1293 Bellevue

T 022 774 09 50

Horaire d'été (mars-octobre):

Du mardi au vendredi de 15h à 19h

Samedi et dimanche de 10h à 17h

Horaire d'hiver (novembre-février):

Du mardi au vendredi de 14h à 17h

Samedi et dimanche de 10h à 17h

Fermé le lundi et les jours fériés L'ESREC, gardienné, est inaccessible en dehors de ces horaires.

Conditions d'accès et d'évacuation des déchets :

- > Les apports des particuliers sont gratuits et non limités
- > Les apports des artisans et les commerçants ne sont pas acceptés
- > Il est formellement interdit de déposer des déchets hors des emplacements prévus à cet effet ou en dehors de l'enceinte

Matériel récupéré :

Déchets encombrants, ferraille, matériel électrique, électronique de bureau, cartouches toner, tubes néon, déchets spéciaux, bois, gravats, déchets de jardins, huile végétale, huile minérale, pneus déjantés, batteries, piles, textiles, verre, pet, alu, fer-blanc, papier, carton, capsules de café.

Les matériaux suivants ne sont pas acceptés :
Ordures ménagères, cadavres d'animaux,

déchets d'origine hospitalière, médicale ou paramédicale, épaves de voitures, déchets industriels, déchets d'amiante, déchets spéciaux des artisans et des commerces.

Les déchets professionnels ne sont pas acceptés tant dans les espaces de récupération voirie-feu, stade Marc-Burdet et Bossy qu'à celui des Chânats.

Taille des haies

La mairie rappelle les dispositions de la loi sur les routes (L 110):

« Les propriétaires sont tenus de couper jusqu'à une hauteur de 4.50 mètres au-dessus du niveau de la chaussée toutes branches qui s'étendent sur la voie publique. Les haies ne peuvent excéder une hauteur de 2 mètres. »

Les parcelles et les banquettes herbeuses doivent être nettoyées et entretenues régulièrement.

Quant à la loi sur les cultures et les fonds ruraux, elle stipule que les propriétaires dont les parcelles sont envahies par des éléments de nature à infecter les fonds sont tenus de les traiter et les nettoyer.

Feux de jardins

En vertu de la loi sur la gestion des déchets (L120), entrée en vigueur en 1999, la population est informée que les feux de jardins sont strictement interdits sur le territoire du canton de Genève lorsqu'une collecte de déchets organiques est organisée par la Commune.

Si la Commune ne procède à aucune collecte, seule l'incinération en plein air de déchets secs naturels provenant des forêts, des champs et des jardins est tolérée, pour autant qu'il s'agisse d'une petite quantité de moins de 0.5 m³ et qu'il n'en résulte pas de nuisances excessives pour le voisinage.

Tondeuses à gazon Souffleuses à feuilles

(art. 10B de la loi F 3 10.03)

L'usage des tondeuses à gazon équipées d'un moteur à explosion est interdit :

- > de 20h à 8h du lundi au samedi
- > le dimanche et les jours fériés
- > sur les chemins forestiers

L'usage de machines à souffler les feuilles équipées d'un moteur à explosion est autorisé uniquement du 1er octobre au 31 janvier.

Autorisation pour travaux et dépôt sur la voie publique

Aucune tranchée pour l'installation ou la réparation de canalisations, égouts, eau, gaz, électricité, etc. ne peut être faite sur le domaine public sans une autorisation écrite de la mairie.

Aucun matériel, quel qu'il soit, ne peut être déposé sur le domaine public communal sans autorisation préalable écrite de la mairie.

Autorisation de manifestations publiques

La mairie est seule compétente pour délivrer les autorisations pour les manifestations publiques organisées sur le territoire communale, conformément à la Loi sur la restau-

ration, le débit de boissons, l'hébergement et le divertissement (LRDBHD). La demande doit être effectuée au minimum 30 jours avant l'événement. La mairie est aussi compétente pour autoriser l'exploitation de terrasses et buvettes.

Vous trouverez sur le site internet de la commune (onglet: guichet virtuel, autorisations manifestations) le lien vers les e-démarches de l'Etat de Genève.

Chiens

Les chiens doivent être tenus en laisse dans tout l'espace du centre communal, jeux d'enfants et école. Ils sont interdits au cimetière et dans les bâtiments communaux. Tout détenteur doit prendre les précautions nécessaires afin que son chien ne puisse lui échapper, blesser, menacer ou poursuivre le public et les animaux, ni porter préjudice à l'environnement, notamment aux cultures, à la faune et flore sauvages. Il est demandé de ne pas laisser les chiens souiller les trottoirs, les parcs, ou les bandes herbeuses près des habitations.

Piscines

Les produits de traitements utilisés pour la désinfection des eaux des piscines (hypochlorite de sodium, eau de Javel, acide chlorhydrique, etc.) sont toxiques. Leur manipulation et leur élimination nécessitent certaines précautions afin d'éviter toute atteinte aux personnes ou à l'environnement. Vu la loi fédérale sur la protection des eaux (LEaux) et son ordonnance d'application (OEaux), les propriétaires de piscines familiales sont tenus de respecter certaines mesures.

Les restes de produits de traitement sont des déchets spéciaux qui doivent être retournés au fournisseur ou déposés dans l'un des trois espaces récupération (ESREC) de Châtillon, de la Praille, ou des Chânavats.

La « Directive sur l'évacuation des eaux des piscines familiales » informe des bonnes pratiques en la matière. Elle est disponible sur le site Internet de l'Etat de Genève www.ge.ch/qualite-eau-installations-baignade-piscines

Pour tout renseignement complémentaire :

SCAV

T 022 546 56 00

scav@etat.ge.ch

Déneigement

Les employés communaux procèdent au déneigement des voies prioritairement utilisées par les TPG, puis des routes communales.

Chaque propriétaire est tenu de déneiger son pas de porte afin d'assurer sa sécurité et celle des autres usagers.

- > AJA – Association Jeunes Actions
- > Amicale de pétanque
- > Amicale des pompiers
- > Association des parents d'élèves
- > Association du restaurant scolaire
- > Association pour la sauvegarde des intérêts de Collex-Bossy et de ses environs
- > Badminton mixte
- > Chœur de la Prêle
- > Chœur Epsilon
- > Compagnie des sapeurs-pompiers
- > Confrérie de l'Epée de Bossy sur Collex
- > Cours de musique
- > Cours de Yoga, Pilates, Zumba
- > Football club de Collex-Bossy
- > Gymnastique dames
- > Harmonie de Genthod-Bellevue
- > Judo club de Collex-Bossy
- > Paroisse catholique de Collex-Bossy
- > Paroisse protestante des 5 communes
- > Ski club de Bellevue, Collex-Bossy et Genthod
- > Société de laiterie de Bossy
- > Société de sauvetage de Bellevue-Genthod
- > Union des paysannes

Cette liste n'est pas exhaustive.

Plus de renseignements sur le site
www.collex-bossy.ch

Edition

Mairie de Collex-Bossy

Coordination

Enrica D'Alfonso

Rédaction

Isabelle Isch, Enrica D'Alfonso

Graphisme et photographie

Z+Z, www.zplusz.ch

Impression

Atar Roto Presse SA

Imprimé à 80 exemplaires
sur papier certifié FSC



Mairie de Collex-Bossy

199 route de Collex
1239 Collex-Bossy
T 022 959 77 00
F 022 959 77 19
info@collex-bossy.ch
www.collex-bossy.ch

Heures d'ouverture

Lundi, jeudi et vendredi de 8h à 11h
Mardi de 14h à 19h